



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## carte sanitaire

Question écrite n° 72975

### Texte de la question

M. René Leroux souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le problème des urgences médicales en presqu'île guérandaise. Du fait de la géographie particulière de cette zone, de nombreux habitants se trouvent éloignés de la structure hospitalière de référence. Certaines communes comme celle du Croisic, de Piriac-sur-Mer ou Saint-Molf se situent à plus de trente minutes de Saint-Nazaire. Il en résulte des zones « blanches », peu ou mal couvertes en matière de prise en charge des urgences. Pourtant, ce secteur sanitaire comporte des besoins réels et croissants, caractérisés notamment par un bassin de population de 100 000 habitants qui connaît un apport saisonnier de population très important et constant avec plus de 300 000 personnes supplémentaires en été. De plus, il s'agit d'une population vieillissante, dont la démographie est croissante avec une progression soutenue des résidences principales. Paradoxalement, l'offre de soins connaît une certaine dégradation ainsi que le montre d'une part le désengagement progressif du volet sanitaire du secteur hospitalier public : transformation programmée de l'hôpital de Guérande en hôpital local, disparition récente de l'antenne du SMUR basée à La Baule, suppression du centre 15 à Saint-Nazaire, et d'autre part le transfert prochain de la polyclinique de La Baule à Saint-Nazaire qui entraînera la disparition de toute structure d'urgence en presqu'île guérandaise. Face à cette situation qui provoque la légitime inquiétude de la population locale, il convient de s'interroger sur la réalité du droit de tout citoyen de pouvoir accéder à une structure de soins de proximité et, dans le cas particulier, sur celui des habitants de la presqu'île guérandaise à disposer d'un service des urgences de qualité. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la réponse qu'il entend apporter afin d'établir l'égalité des habitants du secteur devant le service public des urgences.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Leroux](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72975

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 février 2002, page 853